Décision 02-D-69 du 26 novembre 2002

relative aux saisines et aux demandes de mesures conservatoires présentées par l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir et la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie

Posted on: 28 novembre 2002 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Bouygues Télécom, UFC Que Choisir, Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV)
Dispositif(s)	Rejet Rejet des mesures conservatoires
Entreprise(s) concernée(s)	Orange France

Lire

le texte intégral de la décision
44.67 Ko

le communiqué de presse